

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4623)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL7

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 1ER B

Supprimer les alinéas 6 à 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas cohérent de conditionner les mesures sanitaires aux taux de vaccination, la vaccination n'empêchant pas la circulation du virus.